



## Le secteur privé et son rôle dans le développement – Une perspective syndicale

À mesure que les différents éléments d'un agenda de développement pour l'après 2015 commencent peu à peu à se concrétiser, il y a au moins un aspect qui semble pratiquement prédestiné. Et c'est le fait que le secteur privé y jouera un rôle de premier plan, qu'il le veuille ou non.

Un chœur grandissant de voix au sein des institutions multilatérales et des agences d'aide défend le rôle du secteur privé dans le développement, et ce n'est vraisemblablement pas le fruit du hasard à un moment où les budgets affectés à l'APD sont en déclin et la « date butoir » de 2015 pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement approche à grands pas. Bien qu'il n'existe aucune méthode préétablie pour mesurer le volume des initiatives du secteur privé axées sur le développement, il est évident que l'APD ciblée sur le secteur privé pour le développement est en croissance constante et que le secteur privé est vu comme un partenaire-clé dans l'arène plus vaste du financement du développement.

### En quoi consiste le secteur privé pour le développement ?

Le secteur privé pour le développement fait référence aux diverses formes de participation fondées sur des partenariats contractuels entre, d'une part, une partie publique (bailleurs publics, institutions publiques à vocation d'aide au développement ou administrations publiques) et, d'autre part, une partie privée (entreprises et/ou investisseurs du secteur privé), et qui ont pour objectif d'atteindre des objectifs de développement spécifiques. Les exemples de tels partenariats incluent :

- Les prêts et subventions publics, les plans d'assurance et les garanties ou la prise de participation du secteur privé, les marchés publics classiques, ou une combinaison des deux approches, comme dans le cas des Partenariats public-privé (PPP) ;
- Les activités en réseau et les activités de plaidoyer politique, de même que la facilitation de l'accès du secteur privé étranger aux marchés, aux marchés publics ou aux décideurs politiques intérieurs.

Le secteur privé pour le développement est considéré à titre d'enjeu politique à parti entière au sein de plusieurs forums internationaux et régionaux, parmi lesquels le Partenariat de Busan et le Processus du G20 se distinguent comme ses défenseurs les plus fervents. De même, à ce stade des discussions sur un agenda de développement durable pour l'après 2015, le rôle du secteur privé est mis en exergue, probablement plus que tout autre aspect, comme un élément indispensable de tout cadre futur. Les caractéristiques communes aux différents fora incluent :

- Le soutien et la promotion actifs et non critiques des PPP – par opposition aux marchés publics et aux services publics ;
- La reconnaissance des associations d'entreprises en tant que partenaires clés sinon « égales » en matière de plaidoyer politique ;
- Une nécessité de réformer le « modèle commercial » de la Banque mondiale et des banques régionales de développement afin qu'elles se conduisent comme des banques d'investissement privées ;
- La priorité accordée à l'amélioration du « climat des affaires », tout en rejetant ou en minimisant la place accordée au respect effectif des droits des autres parties prenantes, comme ceux prescrits aux termes des Conventions fondamentales de l'OIT.

Partant, l'accent est mis sur une réforme pro-entreprise des législations nationales (facilitation des échanges commerciaux, développement des marchés locaux de crédit et de capitaux) et très souvent aussi sur le « dégraissage » de l'État (privatisation, « corporatisation » des entreprises et administrations publiques, déréglementation de secteurs entiers).

En revanche, peu d'importance est accordée aux droits des parties prenantes : Travailleurs, collectivités locales, environnement, percepteur des impôts, etc. La méthodologie pour la classification des pays du rapport « Pratique des affaires » (Doing Business) de la Banque mondiale est probablement l'instrument le plus connu au niveau mondial reflétant cette approche. Et quand bien même le développement du secteur privé à but lucratif national est décrit comme l'objectif central, la motivation profonde semble souvent être d'attirer les investissements directs étrangers et de répondre aux intérêts commerciaux des sociétés multinationales.

### Quels sont les principaux moteurs de l'agenda du secteur privé dans le développement ?

Le principal facteur d'« incitation » qui expliquerait l'intérêt accru suscité par la participation du secteur privé dans les cercles de développement n'est probablement pas sans rapport avec le potentiel de création d'aide liée. Certains bailleurs sont, de fait, très explicites quant au lien entre les efforts qui entourent le secteur privé et le liage de l'aide, en dépit du fait que ce dernier va directement à l'encontre des principes et des engagements souscrits en vertu de l'Agenda de l'efficacité de l'aide au développement.

Un autre moteur important tient à la perception que les coffres publics se sont taris ou, plus spécifiquement, que les flux d'APD sont en déclin. Autrement dit, à mesure que les budgets publics se contractent, il devient nécessaire d'explorer des approches alternatives de financement du développement ou, en l'occurrence, de financement privé. Cette logique est sous-tendue par les concepts de la « rentabilité » et de la « mobilisation par effet de levier » des financements privés au moyen du soutien public. Or il s'agit, dans un cas comme dans l'autre, de concepts mal définis et problématiques. De manière importante, l'aide liée apparaît comme un facteur sous-jacent déterminant des initiatives de développement ciblées sur le secteur privé.

Enfin, il peut être ancré dans les préceptes économiques de certains gouvernements et décideurs qui participent d'une conviction commune que le marché et donc le secteur privé « a toujours raison ».

Vu depuis la perspective des entreprises, l'agenda offre aux sociétés transnationales des pays de l'OCDE des possibilités accrues d'accès aux marchés mais aussi d'accès aux décideurs. La progression de l'agenda « entreprise inclusive » activement soutenu par la Banque mondiale atteste de cette tendance. Le concept de l'entreprise inclusive consiste, pour l'essentiel, dans l'ouverture des perspectives entrepreneuriales des pauvres vivant « au bas de la pyramide » en vue de la transformation de ces personnes en un « modèle commercial financièrement lucratif. » Les pauvres eux-mêmes sont dépeints comme des consommateurs et parfois comme des entrepreneurs ou des « producteurs » mais rarement comme des travailleurs ou des employés – jamais comme des citoyens.

## Une perspective syndicale

Le secteur privé représente clairement un important moteur de croissance économique et de génération de richesse. Toutefois, pour être efficace et agir au bénéfice des personnes, il doit s'inscrire dans le cadre d'une approche normative du développement – une approche qui garantisse des droits – et d'une vision où les gouvernements préservent un rôle de leadership dans le développement. L'une des préoccupations majeures des syndicats face à cette gravitation vers le secteur privé est précisément qu'il sape le rôle de développement de l'État et de ses institutions dans le cadre de la prestation des services publics, notamment.

Le fait que le gouvernement ait un rôle dans le développement contribuerait à assurer l'appropriation par les pays, laquelle constitue un pilier fondamental de l'efficacité de l'aide, et permettrait de réorienter le rôle du secteur privé vers la mobilisation indispensable des ressources intérieures. Une approche de la coopération au développement et du rôle du secteur privé fondée sur les droits devrait garantir la conformité aux normes de l'OIT et le maintien du rôle des partenaires sociaux, dès lors qu'il n'y a pas de relation de cause à effet automatique entre le développement du secteur privé et la création de travail décent. Tenir les entreprises multinationales responsables de leur impact supposerait un alignement entre la conduite des entreprises et le rapportage, d'une part, et les principes d'efficacité de l'aide et l'évaluation des impacts, de l'autre. Toute initiative dans le domaine du secteur privé pour le développement devrait, en premier lieu, viser à soutenir les PME locales, entre autres, pour contribuer à l'éradication de l'informalité.

La motivation même qui sous-tend l'activité du secteur privé, nommément l'appât du gain, n'est pas nécessairement en adéquation avec les objectifs de développement. Les syndicats ne devraient pas accepter que le secteur privé devienne un substitut convenable à l'État pour ce qui a trait à la fourniture des services essentiels. Aussi, convient-il de continuer d'employer la finance publique pour renforcer les institutions de l'État.

Deux priorités politiques générales sont proposées pour une perspective syndicale dans le cadre du secteur privé pour le développement :

- Établir des limites claires en matière de financement public d'initiatives de développement pour le secteur privé, assurer la protection sociale, des objectifs de développement des services publics et l'appropriation par les pays récepteurs ;
- Définir des conditions strictes – droits des travailleurs, dialogue social, responsabilité des entreprises – pour l'utilisation de fonds publics aux fins d'activités du secteur privé dans le développement.

Sept priorités politiques centrales sont proposées pour une perspective syndicale dans le cadre du secteur privé pour le développement :

- Mise en œuvre effective des normes de l'OIT et de l'Agenda du travail décent dans le cadre d'une approche fondée sur les droits ;
- Intégration d'un mécanisme de dialogue social en tant que base pour l'efficacité et la responsabilité ;
- Appropriation des programmes et initiatives par les pays en développement et protection du droit de ces pays de développer leurs services publics ;
- Mise en place de mécanismes éprouvés garantissant l'imputabilité et la transparence des grandes et puissantes sociétés multinationales ;
- Cohérence des politiques avec les autres agendas politiques internationaux ;
- Incubation de petites et moyennes entreprises (PME) à travers l'espace politique et le soutien de l'État et
- Veiller à ce que le secteur privé paie sa juste part d'impôts.

---

### La CSI

La Confédération syndicale internationale (CSI) est la principale organisation syndicale internationale, représentant les intérêts des travailleurs/euses dans le monde entier. Notre principale mission est la promotion et la défense des droits et des intérêts des travailleurs/euses, par le biais de la coopération internationale entre syndicats, de campagnes mondiales et d'actions de défense auprès des principales institutions mondiales. La CSI représente 176 millions de travailleurs et de travailleuses dans 161 pays.

### Contactez-nous!

#### Confédération syndicale internationale

Coopération au développement & Education

Bd du Roi Albert II 5, 1210 Bruxelles, Belgique

email: [dce@ituc-csi.org](mailto:dce@ituc-csi.org), téléphone: +32 222 40 225

<http://www.ituc-csi.org/development-cooperation?lang=fr>